

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DELEGATION A LA SECURITE ET
A LA CIRCULATION ROUTIERES

Paris, le

07 MAI 2014

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJOUBERT
Fax : 01.60.37.17.85

Maître Olivier DESCAMPS
CA Alizés
22 rue de la Rigourdière
35510 Cesson-Sevigné

Réf. :

Maître,

Par courrier reçu le 8 avril 2014, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 31 mars et 1^{er} avril 2014 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire



Pierre GINEFRI